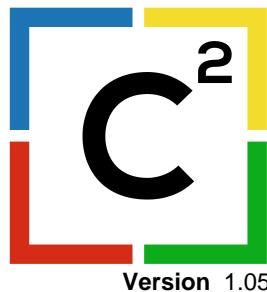


SAFETY DATA SHEET

Crete Colors International, LLC



Date d'émission 13-févr.-2015

Date de révision 07-déc.-2021

Version 1.05

1. Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit C2 Remove

Autres moyens d'identification

Code du produit PLC246025

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

Crete Colors International LLC
20 South Kyrene Road, Suite 1
Chandler, Arizona 85226

Numéros de téléphone d'urgence

Téléphone de l'entreprise 480-426-0424

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 800-535-5053
International +1-352-323-3500

2. Identification des dangers

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger

Harmful if swallowed or if inhaled
CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU
Provoque des lésions oculaires graves



Aspect incolore

État physique liquide

Odeur Characteristic

Conseils de prudence - Prévention

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)**autres informations**

- Peut être nocif en cas contact avec la peau

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	No CAS	% en poids	Secret commercial
Benzyl Alcohol	100-51-6	30 - 60	*
Dimethyl Glutarate	1119-40-0	15 - 40	*
Dimethyl Adipate	627-93-0	10 - 30	*
Alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	3 - 7	*
Monoethanolamine	141-43-5	1 - 5	*

* The exact percentage (concentration) of composition has been withheld as a trade secret.

4. Premiers soins**PREMIERS SOINS****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de

contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau Wash off immediately with plenty of water while removing contaminated clothing and shoes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Provoque des lésions oculaires graves. CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU. NOCIF PAR INGESTION. NOCIF PAR INHALATION.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Utilisation. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée (brouillard). Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés Caution: Use of water spray when fighting fire may be inefficient.

Dangers particuliers associés au produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

Matières incompatibles Acides. Agents oxydants forts. Acétaldéhyde. Composés d'aluminium. Bases fortes.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Monoethanolamine 141-43-5	STEL: 6 ppm TWA: 3 ppm	TWA: 3 ppm TWA: 6 mg/m ³ (vacated) TWA: 3 ppm (vacated) TWA: 8 mg/m ³ (vacated) STEL: 6 ppm (vacated) STEL: 15 mg/m ³	IDLH: 30 ppm TWA: 3 ppm TWA: 8 mg/m ³ STEL: 6 ppm STEL: 15 mg/m ³

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection respiratoire En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Aspect couleur	incolore incolore	Odeur seuil de perception de l'odeur	Characteristic Aucun renseignement disponible
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	Sans objet	Sans objet	
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible		
Boiling point / boiling range	Aucun renseignement disponible		
Point d'éclair	> 93 °C / > 200 °F		
taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limites d'inflammabilité supérieure	Aucun renseignement disponible		
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible		
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible		
densité de vapeur	Aucun renseignement disponible		
densité	1.05		
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble		
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible		
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible		
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible		
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible		
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible		

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Acides. Agents oxydants forts. Acétaldéhyde. Composés d'aluminium. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit	Provoque des lésions oculaires graves Nocif par inhalation et par ingestion Irritant pour la peau
Inhalation	Nocif par inhalation.
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.

Ingestion

NOCIF PAR INGESTION.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzyl Alcohol 100-51-6	= 1230 mg/kg (Rat)	= 2 g/kg (Rabbit)	= 8.8 mg/L (Rat) 4 h
Dimethyl Glutarate 1119-40-0	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 5.6 mg/L (Rat) 4 h
Dimethyl Adipate 627-93-0	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	
Alcohols, C9-11, ethoxylated 68439-46-3	= 1400 mg/kg (Rat)		
Monoethanolamine 141-43-5	= 1720 mg/kg (Rat)	= 1000 mg/kg (Rabbit)	

Informations sur les effets toxicologiques**Symptômes**

Provoque des lésions oculaires graves. CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU. NOCIF PAR INGESTION. NOCIF PAR INHALATION.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

sensibilisation	Aucun renseignement disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité	Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.
Toxicité pour la reproduction	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**Toxicité aiguë inconnue**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale)	1809 mg/kg
ETAmél (cutané)	3706 mg/kg mg/l
ETAmél	3.1 mg/l
(inhalation-poussière/brouillard)	

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Benzyl Alcohol 100-51-6	-	10: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 460: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-	23: 48 h water flea mg/L EC50
Dimethyl Glutarate 1119-40-0	-	19.6 - 26.2: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-	122.1 - 163.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Monoethanolamine 141-43-5	15: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	114 - 196: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 300 - 1000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 227: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 3684: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static 200: 96 h	-	65: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

	Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through	
--	---	--

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzyl Alcohol 100-51-6	1.1
Monoethanolamine 141-43-5	-1.91

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Note : Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Inventaires internationaux**

TSCA Est conforme à (aux)
LIS/LES Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**Règlements fédéraux aux
États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

**SARA 311/312 Catégories de
dangers**

Danger aigu pour la santé	oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

This product is not available in California

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Monoethanolamine 141-43-5	X	X	X

16. Autres renseignements

NFPA	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Préparée par Regulatory Department

Date d'émission 13-févr.-2015

Date de révision 07-déc.-2021

Note de révision

Sections de la FS mises à jour 1

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique